

APERCU GENERAL DU SECTEUR MINIER ARTISANAL EN RDC CAS DU NORD'KIVU

Thème présenté par:

Mariana BWEMA

Coordonnatrice de IFEDD

AGENDA

- De l'historique du secteur minier artisanal;
- Des bases légales;
- Des intervenants du secteurs miniers artisanale et leurs rôles;
- De l'état des lieux de l'exploitation minière artisanale au Nord-Kivu;
- Des défis de l'exploitation minière artisanale au Nord-Kivu;
- Perspectives d'avenir.

De l'historique du secteur minier artisanal

Après la désertion des anciens concessionnaires économiquement puissants juste après l'indépendance de notre pays, les Congolais ont eu le goût du commerce des minerais en se jetant dans les différentes concessions apparemment abandonnés.

C'est ainsi que l'ordonnance-loi n° **82-039** du **05 novembre 1982** a pu Libéraliser l'exploitation minière artisanale dans le but **d'aider les Citoyens Congolais, Zaïrois de l'époque, à jouir de la richesse de leur pays qui malheureusement n'a pas été suivie par une mesure d'accompagnement?**

Des bases légales

- Le **Code** et le **Règlement Minier/** révisés en **2018**
- Arrêté interministériel n° **149**/CAB.MIN/MINES/01/2014 et n°**116**/CAB/MIN/FINANCES/2014 du 05.07.2014 portant **manuel des procédures de traçabilité** des produits miniers, de l'extraction à l'exportation;
- Arrêté provincial n° 014/CAB/GP-NK/2011 du 05.07.2014 portant création d'une **commission de suivi des activités minières** en province du nord- Kivu;
- Arrêté interministériel n° **179**/CAB.MIN/MINES/01/2010 et n°**140**/CAB/MIN/INT.SEC/2010 du 20 oct.2010 portant création , organisation et fonctionnement de la **Commission Nationale de lutte contre la Fraude Minière**;
- Arrêté ministériel n° **0919**/CAB.MIN/MINES/01/2015 du 29 oct.2015 portant procédure d'inspection, de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifère et stannifère en RDC
- Arrêté prov. **014**/création de la commission de Suivi des Act.Minière au N-K
- Les exigences de la CIRGL et de l'OCDE sur la certification des minerais (guide de l'OCDE sur le DD pour des chaines d'appov. responsables

Des intervenants du secteurs miniers artisanale et leurs rôles;

Les acteurs étatiques

- le Ministre des Mines;
- Le CAMI ;
- Le service Géologique National du Congo;
- Division des mines;
- Le SAEMAPE;
- le CEEC
- le DGDA et La DGRAD
- L'OCC , la DGR-NK ;
- La BANQUE CENTRALE
- CGEA, la CNLFM, CSAM

Les acteurs privées

**PACT/ITRI - MONUSCO –
BGR**
**Partenaires techniques et
financiers**

SOCIETE CIVILE

Services non alignés

III. ROLES DES ACTEURS

a. Les acteurs étatiques

1. Le ministre des Mines :

Il est compétant pour:

- Instituer les **Zones d'exploitant artisanal**.
- Agréer les **comptoirs** et **Entités de traitement**.
- Valider les sites qualifiés

2. le Cadastre Miniers
- Traite les dossiers
de demande
Des
ZEA

3. Le Service Géologique National du Congo

- Emet les avis sur l'ouverture d'une ZEA après investigation du sous sol et études géologiques

Division des mines

- veiller, au respect des textes légaux et réglementaires en vigueur,
 - Assurer **l'inspection** et le **contrôle** des activités minières ,

5. SAEMAPE

Encadrement et assistance des Expl. Miniers Art.
et des Petites Mines

6. Le CEEC

Il est chargé de:

- Analyse ;
- Evaluation ;
- Expertise des produit miniers
- **délivrer le Certificat** à l'exportation.

7. La DGRAD

- Mission principale :
l'ordonnancement et le recouvrement **des recettes non fiscales dues au trésor public**

8. LA DGR-NK

Mobiliser et encadrer les recettes provinciales par des impôts, taxes, redevances et autres droits provinciaux

9. DGDA

3 missions: Fiscale,
Economique et
Sécuritaire

10. DGI

Impôts

De l'état des lieux de l'exploitation minière artisanale au Nord-Kivu;

- Comparativement aux autres Provinces à vocation minière le sous-sol de la Province du N K regorge des substances minérales non moins négligeables. Malheureusement, il n'a pas encore fait **l'objet d'une évaluation systématique** et les résultants des travaux antérieurs de recherches pour la plupart sont de l'époque coloniale ;
- Substances minérales visées : **Coltan, Cassitérite, Wolframite, Or, Tourmaline...**
 - A Masisi : **S.M.B et SAKIMA**
 - A Walikale : **ABM, SOGEM et SAKIMA**
 - A Lubero : **LONCOR, BANRO**
 - **Constat** : Plusieurs titres miniers sont restés dormants

- **Secteur Industriel**

Dominé par les titres dormants
(opérationnels)

- **Secteur artisanal**

Activité dominante et qui constitue le moteur de plusieurs autres activités économiques d'où la nécessité de formaliser ce secteur

Les sites validés « VERTS »

Dans l'ensemble on en compte **121** sites validés « VERTS » **mais le nombre des sites à qualifier reste énorme**

- En Territoire de Masisi
43 sites validés « VERTS »
- En Territoire de Walikale
34 sites validés « VERTS »
- En Territoire de Lubero
06 secteurs totalisant **44 sites**

Les intervenants du secteur minier artisanal

1. Les Coopératives Minières

- En Territoire de Masisi
08 Coopératives et 06 regroupements
- En Territoire de Walikale
11 Coopératives et 10 regroupements
- En Territoire de Lubero
03 Coopératives et 03 regroupements

2. Négociants: 108

26 pour la Cassiterite

51 pour le Coltan

24 pour l'Or

07 pour autres substances

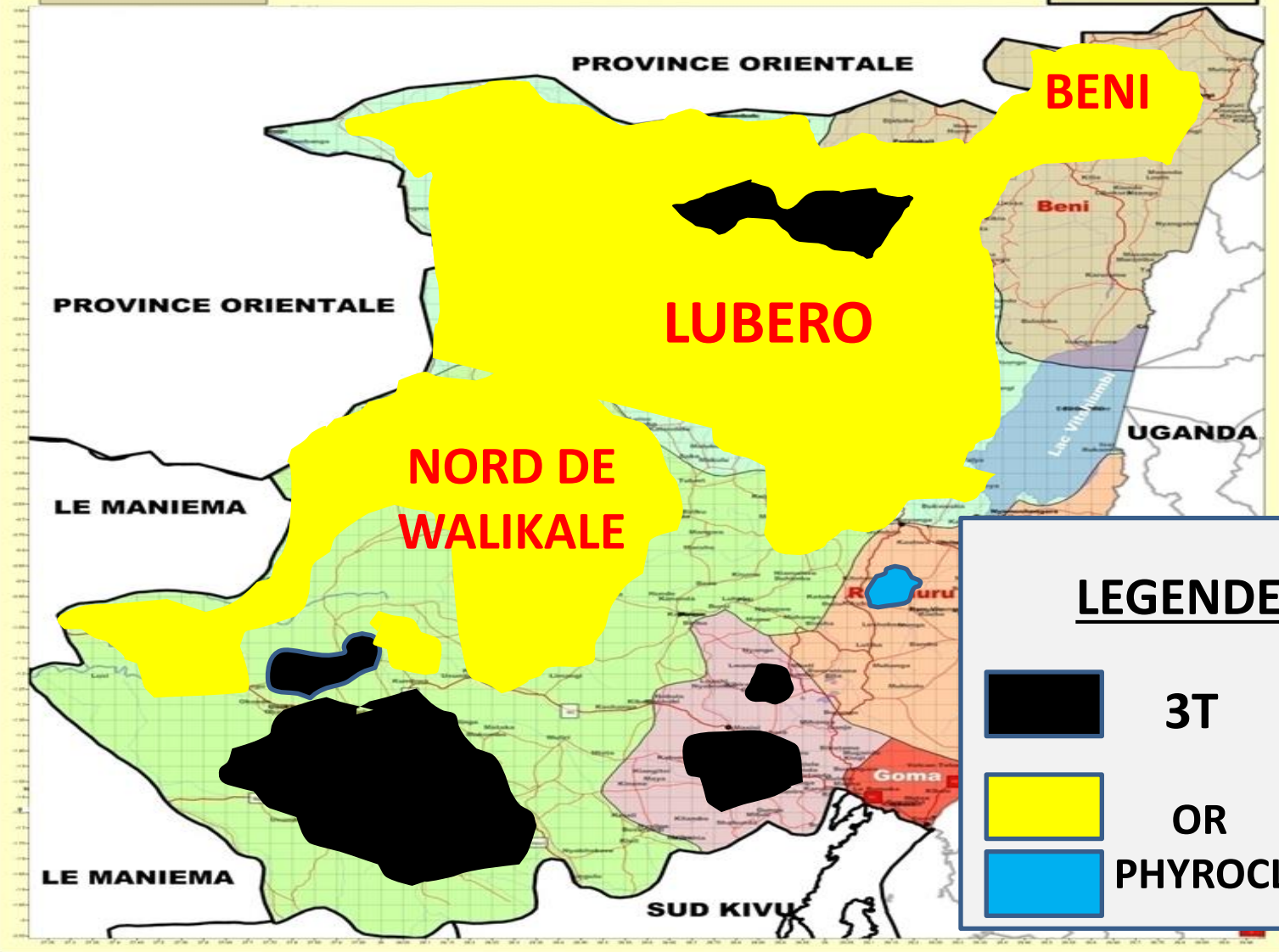
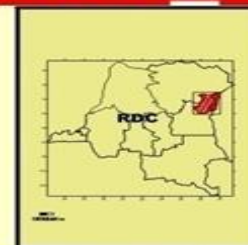
3. Entités de traitements et Comptoirs

3 T : 06

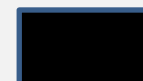
OR : 01

P C : 04

PROVINCE DU NORD KIVU: SES TERRITOIRES



LEGENDE



3T



OR



PHYROCLORE

Des défis de l'exploitation minière artisanale au Nord-Kivu;

- Déficit d'encadrement et Assistance des exploitants miniers Artisans;
- Présence des **ZEA** inaccessibles et moins fiables;
- Le nombre élevé des sites à qualifier;
- Problématique de **coexistence** entre le **secteur minier industriel** et **artisanal** malgré l'existence du cadre législatif et réglementaire;
- La réhabilitation des routes;
- La connaissance plus approfondie du sous-sol de la Province pour une meilleure orientation de l'exploitation minière (**pousser les recherches géologiques pour la maîtrise de nos potentialités**);
- Persistance de **l'insécurité** dans le Grand Nord;
- La persistance de la **fraude** et la **contrebande**

Perspectives d'avenir.

- La pratique de la bonne gouvernance dans le secteur minier, afin d'impulser la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté dans le pays.
- Poursuite de la formalisation du secteur Minier Artisanal;
- Poursuite de la capacitation en faveur des Coopérative Minière et des services intervenants

MERCI